

JC/RM4/05

30 mai 2012

**Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible utilisé
et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs**

Quatrième réunion d'examen des parties contractantes

14 - 23 mai 2012

RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA RÉUNION D'EXAMEN

TEXTE FINAL

Chang Sun Kang
Président de la quatrième réunion d'examen
des parties contractantes
à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible utilisé
et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs

Généralités

1. La quatrième réunion d'examen organisée conformément à l'article 30 de la Convention s'est tenue à Vienne, au Siège de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), du 14 au 23 mai 2012.
2. Les 54 parties contractantes ci-après ont assisté à la réunion d'examen : Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Chypre, Corée (République de), Croatie, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, Euratom, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Monténégro, Nigeria, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine. Huit d'entre elles y participaient pour la première fois : Chypre, Émirats arabes unis, Géorgie, Ghana, Indonésie, Monténégro, Portugal et République de Moldova. La Géorgie, le Kazakhstan, la République de Moldova et le Sénégal n'ont pas fourni de présentation technique de leurs rapports nationaux respectifs.
3. Neuf parties contractantes n'ont pas assisté à la réunion d'examen : Arabie saoudite, Chili, Gabon, Kirghizistan, L'ex-République yougoslave de Macédoine, Mauritanie, Ouzbékistan, Tadjikistan et Uruguay. En outre, l'Arabie saoudite, le Chili, le Gabon, le Kirghizistan, la Mauritanie et l'Ouzbékistan n'avaient pas présenté de rapport national.
4. L'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a assisté à la réunion d'examen en tant qu'observateur, comme convenu à la réunion d'organisation.
5. La liste des participants a été publiée sous la cote JC/RM4/06.

Ouverture de la réunion d'examen

6. M. Chang Sun Kang, Président de la réunion d'examen, a ouvert la réunion. Il a souhaité la bienvenue aux parties contractantes.
7. M. Denis Flory, Directeur général adjoint chargé du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires de l'AIEA, a été invité à faire des observations liminaires. Il a noté que l'accident de Fukushima et ses conséquences avaient clairement renforcé le rôle essentiel de la Convention commune et l'importance des réunions d'examen périodiques. Il a salué l'augmentation du nombre des parties contractantes qui est passé à 63, et a souligné l'importance du rôle qu'elles jouent en s'assurant que le processus d'examen est efficient et s'améliore constamment, et en promouvant la Convention commune et les avantages qu'il y a à y adhérer, en particulier pour les pays qui prévoient de lancer un programme électronucléaire.
8. Dans ses observations liminaires, M. Kang a souhaité la bienvenue aux 15 nouvelles parties contractantes qui ont adhéré à la Convention commune depuis la réunion d'examen précédente. Il a surtout insisté sur le contenu de sa lettre du 8 mars 2012, dans laquelle il a demandé aux parties contractantes d'envisager la possibilité de traiter pendant la réunion d'examen en cours toutes les conséquences de l'accident de Fukushima sur les stratégies nationales de gestion du combustible usé et les problèmes de sûreté qui se posent dans ce domaine. Il a noté que la Convention commune et les réunions d'examen y afférentes

contribuaient de manière essentielle à la réalisation d'un haut niveau de sûreté et il a encouragé toutes les parties contractantes à prendre part aux discussions, de manière constructive, pour garantir le succès de la réunion en cours.

9. Une déclaration écrite a été communiquée par les États-Unis d'Amérique, conformément au paragraphe 15 des principes directeurs concernant le processus d'examen (INFCIRC/603/Rev.4), laquelle a été distribuée aux participants à la réunion d'examen.

Membres du bureau

10. Les membres du bureau avaient été désignés lors de la réunion d'organisation tenue en mai 2011.

11. Notant que depuis cette réunion, certaines parties contractantes avaient signalé au Secrétariat deux modifications apportées aux noms des membres du bureau, la réunion d'examen a confirmé la liste révisée des membres du bureau qui figure à l'annexe 1.

12. La réunion a été présidée par M. Chang Sun Kang, président et responsable de la réglementation de la Commission de la sûreté et de la sécurité nucléaires de la République de Corée. La vice-présidente était Mme Olena Mykolaichuk, présidente du Service national ukrainien d'inspection de la réglementation nucléaire. M. Andy Hall, inspecteur en chef adjoint des installations nucléaires (Royaume-Uni), qui avait été élu second vice-président du processus d'examen à la réunion d'organisation tenue en mai 2011, n'a pas pu jouer ce rôle au cours de la réunion d'examen. Les parties contractantes ont convenu que M. Mark Bassett, inspecteur en chef adjoint des installations nucléaires (Royaume-Uni), assurerait les fonctions de vice-président par intérim pour la durée de la réunion.

13. Le bureau de la réunion d'examen se composait du Président, des deux vice-présidents, ainsi que des six présidents des groupes de pays, à savoir M. Dejan Trifunovic (Croatie), M. Larry Camper (États-Unis d'Amérique), M. Jean-Jacques Dumont (France), M. Kazumasa Hioki (Japon), M. Peter Lietava (République tchèque) et M. Werner Mester (Allemagne).

14. Les membres du bureau de la quatrième réunion d'examen se sont réunis les 12 et 13 mai 2012 pour discuter et convenir des détails du calendrier de la réunion ainsi que des rôles et fonctions de chacun d'entre eux.

Adoption de l'ordre du jour

15. L'ordre du jour provisoire de la réunion d'examen, établi lors de la réunion d'organisation, a été adopté (voir l'annexe 2).

Pays ou organisations ayant ratifié tardivement la Convention

16. Au 14 mai 2012, il n'y avait pas de pays ou d'organisation ayant ratifié tardivement la Convention.

Pouvoirs des participants

17. Le 14 mai, le Président a mentionné les dispositions de la règle 8 des règles de procédure et règles financières (document INFCIRC/602/Rev.3), selon lesquelles des pouvoirs doivent être présentés par tous les délégués et les noms des suppléants, conseillers et experts doivent

aussi être communiqués. Les participants à la réunion ont convenu que le Secrétariat devrait examiner les pouvoirs et faire rapport à la séance plénière de clôture.

18. Le 21 mai, le juriste de l'AIEA a présenté un rapport sur l'examen des pouvoirs. Sur la base de ce rapport, le Président a proposé que celle-ci accepte les pouvoirs des délégués présentés par les parties contractantes participant à cette réunion, étant entendu que les délégations qui n'avaient encore présenté que des pouvoirs provisoires communiqueraient au secrétaire des pouvoirs en bonne et due forme dès que possible. Sa proposition a été acceptée par consensus par les parties contractantes.

Invitations adressées à des organisations intergouvernementales

19. Conformément à l'article 33 2. de la Convention commune et à la règle 11.2.F des règles de procédure et règles financières (INFCIRC/602/Rev.3), les parties contractantes avaient décidé par consensus à la réunion d'organisation, tenue en mai 2011, d'inviter l'AEN de l'OCDE à participer en tant qu'observateur aux séances plénières de la réunion d'examen. Le représentant de l'AEN a communiqué une déclaration à la réunion d'examen.

Organisation générale du processus d'examen

20. Le Président a demandé que toute question d'ordre général qu'une partie contractante souhaiterait poser soit portée à l'attention d'un membre du bureau. Le bureau, composé du Président, des deux vice-présidents, ainsi que des six présidents des groupes de pays, s'est réuni tous les jours pendant la pause déjeuner entre les séances de groupes de pays, dans le bureau du Président pour y examiner des questions d'ordre général concernant la réunion d'examen.

21. Le calendrier provisoire du processus d'examen a été présenté et adopté par consensus. Il figure à l'annexe 3.

22. Les six groupes de pays se sont rencontrés en parallèle du 14 au 18 mai, conformément au calendrier adopté. Les parties contractantes ayant au moins cinq centrales nucléaires ont pu réserver 4 heures pour la présentation et l'examen de leurs rapports nationaux contre 3 heures pour celles en ayant moins de cinq et 2 heures pour celles n'en ayant aucune.

23. Le rapporteur de chaque groupe de pays a établi un rapport pour chaque partie contractante pendant la séance du groupe de pays et, après approbation par les parties contractantes au sein du groupe, l'a présenté chaque jour au bureau.

Rapports des rapporteurs

24. Les six rapporteurs ont présenté leur résumé des séances des groupes de pays pendant les séances plénières des 21 et 22 mai. Toutes les parties contractantes présentes ont eu l'occasion de faire des observations.

25. Les conclusions des rapporteurs sont résumées dans le rapport de synthèse.

26. Les parties contractantes ont unanimement remercié les rapporteurs pour leur excellent travail de synthèse de la teneur des discussions qui se sont déroulées dans les groupes de pays.

27. Les parties contractantes ont convenu de demander au Secrétariat de transférer les rapports des rapporteurs sur le site web de la Convention commune, dont l'accès est limité aux parties contractantes.

Groupe de travail à composition non limitée

28. Le 14 mai, le Président a attiré l'attention des participants sur une question découlant de la réunion d'organisation tenue en mai 2011, à savoir la possibilité pour les parties contractantes de créer un groupe de travail à participation non limitée, comme cela a été suggéré durant la réunion d'organisation. Un consensus s'est dégagé sur la création d'un groupe de travail à participation non limitée.

29. Le Président a proposé de placer à sa tête M. Basset, vice-président par intérim. Les parties contractantes ont approuvé la proposition par consensus.

30. M. Bassett a présenté des propositions de sujets à soumettre à l'examen du groupe de travail à participation non limitée et de calendrier des réunions du groupe. Les parties contractantes ont approuvé les propositions et le calendrier par consensus.

31. Le groupe de travail à participation non limitée s'est réuni les 15, 16 et 17 mai à partir de 17 h 30. Il a examiné les sujets ci-après et préparé des recommandations à leur sujet :

- Proposition 1 : Possibilités de formation théorique et pratique à la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs offertes à toutes les parties contractantes afin qu'elles puissent garder du personnel qualifié ;
- Proposition 2 : Examen des services complets du cycle du combustible nucléaire ;
- Proposition 3 a) : Nouveau mécanisme pour renforcer l'efficacité du processus d'examen par des pairs ;
- Proposition 3 b) : Proposition concrète pour améliorer la gestion du temps pendant les séances de groupes de pays ;
- Proposition 3 c) et 6 : Propositions concernant les réunions entre les sessions ;
- Proposition 4 : Renforcer la continuité des connaissances du processus de la convention ;
- Proposition 5 : Fournir à nouveau des informations sur l'interface entre la sûreté et la sécurité ;
- Proposition 7 : Amélioration du rapport sur la gestion sûre des sources scellées retirées du service dans le cadre de la Convention commune ;
- Proposition 8 : Création d'un mécanisme permettant d'assurer la cohérence et la comparaison entre les règles régissant le processus d'examen de la Convention commune d'une part et de la Convention sur la sûreté nucléaire d'autre part ;
- Proposition 9 : Redéfinition du rôle du coordonnateur pendant la réunion d'examen ;

32. Le 22 mai, M. Bassett a présenté en plénière un rapport sur les travaux du groupe de travail à participation non limitée. Les recommandations du groupe, figurant dans ce rapport, ainsi que les modifications d'ordre rédactionnel correspondantes à apporter aux règles et principes directeurs, ont été adoptées en plénière. Le rapport du groupe de travail à participation non limitée figure dans l'annexe 4.

Approbation du rapport de synthèse

33. Conformément à l'article 34 de la Convention commune, un rapport de synthèse a été établi afin d'être publié à la fin de la réunion d'examen. Le Président y a résumé les principales questions en combinant les points importants notés par les rapporteurs dans leur rapport qui récapitulait les discussions des groupes de pays, et l'a présenté à la séance plénière de clôture pour que les parties contractantes l'adoptent par consensus.

34. La première version du rapport de synthèse a été distribuée aux participants le 22 mai en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

35. Le projet de rapport en question a été examiné paragraphe par paragraphe les 22 et 23 mai et amendé selon que de besoin. Sa version finale a été approuvée par consensus par les parties contractantes. Celles-ci ont demandé que le rapport du groupe de travail à participation non limitée y soit également joint.

36. Le rapport de synthèse final de la quatrième réunion d'examen a été publié sous la cote JC/RM4/04/Rev.2.

Divers

37. Concernant les enseignements tirés après l'accident de Fukushima, l'intégrité structurelle des installations d'entreposage du combustible usé et la capacité de refroidissement de ce dernier après des activités sismiques devraient être étudiées plus avant afin de garantir la sûreté de la gestion du combustible usé. Par ailleurs, il faudrait étudier l'entreposage à sec du combustible usé en condition d'inondation pour s'assurer de sa sûreté.

Recommandations pour les réunions d'examen suivantes

38. Pour les réunions d'examen de la Convention commune suivantes, il est conseillé aux parties contractantes de se concentrer plus particulièrement, dans leurs rapports nationaux et leurs exposés à la réunion d'examen, sur des aspects techniques précis de la sûreté de la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé.

Présentation du rapport du Président

39. Le Président a présenté un projet de rapport à la réunion.

40. La réunion d'examen a pris note du présent rapport du Président de la quatrième réunion d'examen et a demandé au secrétaire de le transmettre, accompagné de ses annexes, au Directeur général de l'AIEA, l'informant ainsi des décisions qu'elle avait prises, ainsi qu'aux parties contractantes.

Diffusion des rapports

41. Les parties contractantes ont convenu de demander au Secrétariat de transférer le rapport de synthèse final sur le site web public de l'AIEA.

42. Les parties contractantes ont aussi convenu de rendre public le rapport du Président et ont demandé au Secrétariat d'en transférer la version finale sur le site web public de l'AIEA.

43. Les parties contractantes sont encouragées à fournir au Secrétariat l'adresse réticulaire de leur rapport national afin qu'il puisse l'afficher sur le site web public de l'AIEA.

Prochaine réunion d'examen

44. Les participants ont arrêté les dates de la prochaine réunion d'examen à organiser au titre de la Convention commune et les échéances correspondantes (voir l'annexe 5).

Clôture de la réunion

45. M. Flory, secrétaire de la Convention commune et Directeur général adjoint chargé du Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires de l'AIEA, a été invité à prononcer une allocution de clôture. Dans son discours, il a félicité et remercié tous les délégués d'avoir mené à bien la quatrième réunion d'examen de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs. Il a noté l'adhésion des parties contractantes au processus d'examen tout en soulignant la nécessité de poursuivre les efforts pour que toutes les parties contractantes puissent s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention commune, notamment en élaborant un rapport national et en participant aux réunions d'examen, et pour augmenter encore le nombre de parties contractantes à la Convention commune.

46. M. Flory a aussi remercié tous les membres du bureau pour leur contribution aux travaux des séances de groupes de pays et a encouragé les parties contractantes à proposer des candidats pour les différentes positions du bureau lorsqu'il sera temps de préparer la prochaine réunion d'examen.

47. Il a estimé qu'il était temps de réfléchir à la manière d'améliorer encore le processus d'examen, notamment en tenant compte du nombre croissant des parties contractantes, afin qu'il soit efficient et donne aux parties contractantes les moyens de contribuer à la réalisation d'un haut niveau de sûreté.

48. M. Flory a noté qu'en dépit des progrès observés pendant la présente réunion d'examen en ce qui concerne la sûreté de la gestion du combustible usé et la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, la gestion des déchets de haute activité et du combustible usé constituait toujours un défi pour de nombreux pays. Parmi les autres défis à relever, on peut citer la gestion des sources radioactives scellées retirées du service et la nécessité d'encourager les pays planifiant de lancer un programme électronucléaire à devenir parties contractantes à la Convention commune : ils devraient être conscients de leurs responsabilités en ce qui concerne la gestion des déchets radioactifs et être suffisamment aidés pour pouvoir faire face à ces responsabilités.

49. La tonalité générale de la déclaration de M. Flory était optimiste, car la sûreté de la gestion du combustible usé et la sûreté de la gestion des déchets radioactifs continuent de progresser dans le monde, et les enseignements de l'accident de Fukushima sont en train d'être tirés et contribueront à enrichir les initiatives tendant à atteindre un niveau de sûreté plus élevé à travers le monde.

50. Enfin, M. Flory a remercié sincèrement M. Kang, Président de la réunion, et les deux vice-présidents, qui ont rapidement remplacé le Président lorsque c'était nécessaire et ont permis que les réunions du bureau et les séances du groupe de travail à participation non limitée se déroulent parfaitement.

51. Lors de son allocution de clôture, le Président a remercié les participants pour leur travail soutenu et leur appui pendant la réunion d'examen. D'après lui, l'augmentation substantielle du nombre de parties contractantes prouvait clairement que l'importance de la Convention commune pour ce qui est de parvenir à une gestion sûre du combustible usé et des déchets radioactifs était reconnue par la communauté internationale.

52. Il a souligné dans ses dernières observations la responsabilité essentielle de l'AIEA et le rôle central qu'elle jouait en soutenant les efforts déployés par les parties contractantes pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de sûreté nucléaire. Il a aussi valorisé la coopération internationale.

53. Prenant note de l'accident de Fukushima de mars 2011, le Président a mis l'accent sur l'interface entre la sûreté et la sécurité nucléaires qui ont pour objectif commun de protéger les vies et la santé humaines ainsi que l'environnement. Il a souligné à cet égard que les mesures en matière de sécurité nucléaire et de sûreté nucléaire devraient être conçues, mises en œuvre et gérées de manière cohérente et synergique dans les installations nucléaires.

54. Dans son allocution de clôture, le Président a répertorié des questions et problèmes additionnels à résoudre pour atteindre et maintenir un haut niveau de sûreté en matière de gestion du combustible usé et des déchets radioactifs, à savoir :

- Interface entre la sécurité et la sûreté dans la gestion du combustible usé
- Conséquences de l'accident de Fukushima pour les installations d'entreposage de combustible usé
- Communication avec le public
- Financement de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs
- Finalisation d'une politique et d'un système de gestion du combustible usé
- Mise en valeur des ressources humaines face à la pénurie de main-d'œuvre
- Mesures de prévention contre les sources orphelines et gestion solide des déchets métalliques contaminés
- Gestion de la sûreté des réacteurs de recherche
- Utilisation des services d'examen de la sûreté de l'AIEA comme l'IRRS.

55. Les parties contractantes ont exprimé leurs sincères remerciements au Secrétariat pour les excellents services fournis à l'occasion de la réunion d'examen. En outre, elles ont remercié les interprètes et les traducteurs pour la rapidité et la précision de leurs services pendant les réunions des groupes de pays et les séances plénières.

Annexe 1

Liste des membres du bureau pour la 4^e réunion d'examen de la Convention commune

Président : M. Chang Sun Kang (République de Corée)

Vice-présidents : M^{me} Olena Mykolaichuk (Ukraine) M. Andy Hall (Royaume-Uni)

Vice-président par intérim et président du groupe de travail à participation non limitée : M. Mark Bassett (Royaume-Uni)

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6
Président	M. D. Trifunovic Croatie	M. L. Camper États-Unis d'Amérique	M. J.J. Dumont France	M. K. Hioki Japon	M. P. Lietava République tchèque	M. W. Mester Allemagne
Vice-président du groupe	M. Anxi Cui Chine	M. S. Woollett Australie	M. M. Hugi Suisse	M ^{me} H. Roman Canada	M ^{me} A. Shehhi Émirats arabes unis	M. M. Turner Slovaquie
Rapporteur	M. J. Cheong Corée	M ^{me} M. Skrzeczowska Pologne	M. E. Garcia Neri Espagne	M ^{me} L. Khechane Afrique du Sud	M. J. Joyce États-Unis d'Amérique	M. M. Vannerem Royaume-Uni
Coordonnateur	M. M. Ionescu Roumanie	M. B. Hedberg Suède	M ^{me} M. Yamada Japon	M ^{me} N. Zeleznik Slovénie	M. G. Hillebrand Autriche	M. K. Hamalainen Finlande

Annexe 2
Ordre du jour de la
quatrième réunion d'examen de la Convention commune tel qu'adopté

Séance plénière d'ouverture (14 mai 2012)

1. Ouverture de la réunion
2. Membres du bureau
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Demande des pays ou organisations ayant ratifié tardivement la convention d'assister aux séances plénières de la réunion d'examen et de participer aux discussions concernant la conduite des réunions d'examen ultérieures
5. Pouvoirs des participants
6. Invitations à assister, en tant qu'observateurs, à la réunion d'examen des parties contractantes adressées à des organisations intergouvernementales
7. Questions de procédure
 - a) Questions découlant de la réunion d'organisation
 - b) Groupe de travail à composition non limitée
 - c) Organisation générale du processus d'examen

Séances des groupes de pays (14-18 mai 2012)

Présentation et discussion des rapports nationaux et approbation des rapports quotidiens des rapporteurs

Séance plénière de clôture (21-23 mai 2012)

8. Présentation et discussion des rapports oraux des rapporteurs des groupes de pays
9. Rapport du groupe de travail à participation non limitée
10. Dates de la prochaine réunion d'examen et de la réunion d'organisation, et délais de communication des rapports nationaux pour la cinquième réunion d'examen.
11. Approbation du rapport de synthèse
12. Présentation du rapport du Président
13. Questions diverses
14. Clôture de la réunion

Annexe 3

Calendrier de la quatrième réunion d'examen de la Convention commune tel qu'adopté

		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6
		Séance plénière					
Lundi	14 mai 2012	Espagne (E)	Grèce	Chine (C)	République de Moldova	Chypre	Bélarus (R)
			Lituanie		Argentine (E)	Italie	Finlande
Mardi	15 mai 2012	États-Unis d'Amérique	République slovaque	Bulgarie	Ukraine (R)	Allemagne	Canada
		L'Ex-Rép. de Macédoine	EURATOM	Estonie	Danemark	Irlande	Lettonie
Mercredi	16 mai 2012	Belgique	Suède	Japon	République tchèque	Suisse	Fédération de Russie (R)
		Géorgie	Tadjikistan	Islande	Monténégro	Luxembourg	Croatie
Jeudi	17 mai 2012	Pays-Bas	France (F)	Brésil	Royaume-Uni	Corée, République de	Norvège
		Roumanie		Kazakhstan (R)			Indonésie
Vendredi	18 mai 2012	Émirats arabes unis	Afrique du Sud	Maroc	Slovénie	Portugal	Hongrie
		Albanie		Sénégal		Nigeria	
			Ghana	Australie			
Samedi	19 mai 2012	Élaboration des rapports des rapporteurs					
Dimanche	20 mai 2012	Réunion du bureau pour examiner les rapports des rapporteurs et le rapport de synthèse					
Lundi	21 mai 2012	Réunion du Président et des vice-présidents					
		Séance plénière finale – Examen des rapports des rapporteurs (14 heures)					
Mardi	22 mai 2012	Séance plénière finale – Examen des rapports des rapporteurs, du rapport du GTNL – Examen du rapport de synthèse					
Mercredi	23 mai 2012	Séance plénière finale – Examen du rapport de synthèse - et rapport du Président					

Exposés	
2 h	
3 h	
4 h	

Annexe 4

Résumé de la réunion du groupe de travail à participation non limitée (GTNL) de la quatrième réunion d'examen de la Convention commune 15-17 mai 2012

Introduction

Le 15 mai 2012, le président de la réunion, M. Mark Basset (Royaume-Uni), vice-président par intérim, a ouvert la discussion et a expliqué que le travail du GTNL serait prenant, car il y avait en fait 11 propositions à examiner en trois jours. Il a rappelé aux membres du groupe les déclarations qu'il avait faites en séance plénière, à savoir que le GTNL procédait à l'examen des propositions en ne se limitant pas à une interprétation étroite du « fonctionnement » du processus de la Convention commune, mais en respectant l'esprit de ladite convention de mettre en commun les bonnes pratiques.

Les propositions originelles sont disponibles sur le site web sécurisé de la Convention commune.

Les membres du groupe se sont réunis de manière formelle pendant trois jours, puis un quatrième pour des consultations et ont examiné les propositions suivantes :

- Proposition 1 : Possibilités de formation théorique et pratique à la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs offertes à toutes les parties contractantes afin qu'elles puissent garder du personnel qualifié
- Proposition 2 : Examen des services complets du cycle du combustible nucléaire (assorti d'un exposé)
- Proposition 3 a) : Nouveau mécanisme pour renforcer l'efficacité du processus d'examen par des pairs (remplacée par une proposition amendée pendant la réunion)
- Proposition 3 b) : Proposition concrète pour améliorer la gestion du temps pendant les séances de groupes de pays
- Proposition 3 c) et 6 : Propositions concernant les réunions entre les sessions (regroupées pendant la réunion)
- Proposition 4 : Renforcer la continuité des connaissances du processus de la convention
- Proposition 5 : Fournir à nouveau des informations sur l'interface entre la sûreté et la sécurité
- Proposition 7 : Amélioration du rapport sur la gestion sûre des sources scellées retirées du service dans le cadre de la Convention commune
- Proposition 8 : Création d'un mécanisme permettant d'assurer la cohérence et la comparaison entre les règles régissant le processus d'examen de la Convention commune d'une part et de la Convention sur la sûreté nucléaire d'autre part
- Proposition 9 : Redéfinition du rôle du coordonnateur pendant la réunion d'examen

Conclusion

Le GTNL recommande que les parties contractantes participant à la 4^e réunion d'examen adoptent ses recommandations telles qu'exposées dans l'appendice au présent rapport.

Le GTNL recommande que le Secrétariat soit prié de procéder à un réexamen rédactionnel des modifications qu'il est proposé d'apporter aux principes directeurs pour s'assurer de la cohérence interne entre tous les documents d'orientation. Pour autant que les changements de libellé résultant de cet examen rédactionnel ne soient pas importants, il recommande en outre que le texte final soit distribué pour être tacitement approuvé.

Appendice de l'annexe 4

Proposition 1 : Possibilités de formation théorique et pratique à la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs offertes à toutes les parties contractantes afin qu'elles puissent garder du personnel qualifié

Résultat

Le GTNL reconnaît qu'il est important d'offrir des possibilités de formation théorique et pratique pour garantir les ressources humaines nécessaires à la viabilité des programmes de gestion du combustible usé et des déchets radioactifs. Il a aussi pris note des informations générales sur les possibilités de formation théorique et pratique offertes par le Secrétariat, l'UE et les États-Unis.

Recommandation

Le GTNL recommande que les parties contractantes prennent des mesures pour développer les possibilités de formation théorique et pratique et les répertorier par des moyens appropriés, notamment en les intégrant dans leurs rapports nationaux, et suggère que le Secrétariat envisage de créer une base de données intégrée sur les possibilités offertes.

Proposition 2 : Examen des services complets du cycle du combustible nucléaire

Résultat

Les États-Unis ont présenté l'arrangement qu'ils ont adopté pour des services complets du cycle du combustible.

Les parties contractantes ont reconnu l'importance d'avoir des discussions sur des approches complètes de la partie terminale du cycle du combustible. Elles ont néanmoins aussi noté qu'il s'agissait d'une question complexe et certaines d'entre elles ont déclaré avoir besoin de davantage de temps pour l'étudier.

Recommandation

Le GTNL recommande que les parties contractantes poursuivent la discussion sur des approches complètes de la partie terminale du cycle du combustible, notamment à la première réunion thématique dont il est question dans la proposition 3c/6.

Proposition 3 a) : Renforcement de l'efficacité du processus d'examen par des pairs

Résultat

Les États-Unis ont soumis une proposition révisée, consultable sur le site web de la Convention commune, destinée à renforcer l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention commune comme demandé dans le Plan d'action de l'AIEA. Plus précisément, dans leur proposition, ils demandent instamment aux parties contractantes de prendre l'engagement politique de suivre certains principes lors de la mise en œuvre de la Convention commune. Ces principes d'application consistent à : 1) privilégier les mesures permettant d'exercer des fonctions réglementaires efficaces de manière indépendante et transparente ; 2) reconnaître la contribution importante que peuvent apporter les normes de sûreté de l'AIEA à la réalisation

des objectifs de la Convention commune ; 3) mettre pleinement à profit les missions internationales d'examen par des pairs ; et 4) promouvoir une plus grande transparence et ouverture en rendant accessibles au public certaines informations.

Si les idées reflétées dans les principes ont bénéficié d'un large appui, certaines parties contractantes se sont demandées si les réunions tenues dans le cadre de la Convention commune étaient le lieu approprié pour une déclaration de nature politique qui consacrait des concepts déjà examinés dans d'autres instances ayant une perspective plus large et politique, comme la Conférence ministérielle sur la sûreté nucléaire et les réunions à l'origine de l'adoption du Plan d'action sur la sûreté nucléaire. Certaines parties contractantes ont aussi estimé qu'il faudrait plus de temps avant qu'une décision sur un engagement politique comme celui dont il est question dans la proposition des États-Unis puisse être finalement envisagée. Certaines parties contractantes ont aussi exprimé la nécessité d'examiner plus avant comment les principes étaient formulés et comment ils se rapportaient à la Convention commune.

Le GTNL a néanmoins noté que toute partie contractante pouvait prendre en considération les mesures faisant l'objet des principes d'application lorsqu'elle étudiera les moyens de renforcer l'efficacité de la mise en œuvre de la Convention commune.

Recommandation

Le GTNL recommande que la proposition des États-Unis reste ouverte et que les parties contractantes soient prêtes à en discuter de manière plus approfondie à la prochaine tribune appropriée, par exemple à l'une des réunions dont il est question dans la Proposition 3c/6.

Proposition 3 b) : Proposition concrète pour améliorer la gestion du temps pendant les séances de groupes de pays

Résultat

De l'avis général, compte tenu du nombre croissant de parties contractantes et des contraintes de temps et de ressources, il est impératif de mettre au point des mécanismes permettant de gérer le temps et les ressources de manière plus efficace afin de maintenir et d'accroître l'utilité du processus d'examen par des pairs.

Recommandation

Le GTNL recommande que les parties contractantes continuent d'étudier la proposition des États-Unis et si possible d'autres propositions pour mieux gérer le temps et les ressources. À cet égard, les parties contractantes sont encouragées à discuter de la proposition des États-Unis et d'autres mécanismes potentiels de gestion du temps et des ressources à la prochaine tribune appropriée, par exemple à l'une des réunions mentionnées dans la proposition 3c/6.

Proposition 3 c) : Processus proposé pour poursuivre les discussions et mettre en œuvre les améliorations avant la cinquième réunion d'examen
et

Proposition 6 : Promouvoir la continuité et un dialogue suivi entre les réunions d'examen

Résultat

Recommandation

The GTNL recommande que

1. Le Secrétariat soit prié d'organiser d'autres réunions des parties contractantes, sous réserve que des ressources soient disponibles, pour qu'elles poursuivent l'étude des propositions visant à améliorer la mise en œuvre de la Convention commune, et de formuler des recommandations pour examen par les parties contractantes. La première réunion de ce genre devrait avoir lieu début 2013, et une deuxième occasion pourrait s'offrir lors de la prochaine réunion d'organisation de la Convention commune. Conformément à l'article 31, une réunion extraordinaire pourrait être organisée afin d'adopter d'éventuelles révisions aux arrangements prévus dans la Convention commune afin qu'elles prennent effet avant la 5^e réunion d'examen.
2. Des réunions thématiques soient organisées entre les réunions d'examen pour traiter de sujets spécifiques répertoriés à la présente réunion d'examen et à toutes celles qui suivront, et ce afin de mettre au point des rapports thématiques à présenter à la réunion d'examen qui suivra une réunion thématique. Chacune de ces réunions et les activités qui s'y rapportent pourraient être organisées conjointement par le Secrétariat, sous réserve que des ressources soient disponibles, une partie contractante acceptant d'accueillir cette réunion, et devraient être structurées de manière à promouvoir la continuité et un dialogue suivi entre les parties contractantes. Le thème de la première réunion thématique pourrait être une réunion chargée d'examiner divers mécanismes destinés à garantir des approches efficaces pour la partie terminale du cycle du combustible.

Proposition 4 : Renforcer la continuité des connaissances du processus de la convention

Résultat

Le statut et les fonctions des points de contact nationaux sont clarifiés en étant inclus dans les principes directeurs de la Convention commune. Chaque point de contact national est invité, s'il le souhaite, à participer avec les membres du bureau de la Convention, à la réunion de liaison entre le nouveau bureau et le bureau sortant après la réunion d'organisation, afin de renforcer la continuité des compétences et des connaissances dans le processus d'examen de la Convention commune.

Recommandation

Le GTNL recommande que le texte du document INFCIRC/603/Rev.4 soit amendé comme indiqué ci-après en caractères gras.

INFCIRC/603/Rev 4, paragraphe 13 (phrase ajoutée) :

13. Une réunion du nouveau bureau et du bureau sortant se tiendra à la fin de la réunion d'organisation pour passer en revue le processus, y compris les documents clés, de façon détaillée et mettre en commun l'expérience acquise et les enseignements tirés. **Les points de contact nationaux, comme précisé dans l'annexe, sont invités à participer, s'ils le jugent approprié, à cette réunion.**

INFCIRC/603/Rev 4, annexe : (nouveau paragraphe ajouté après II.6 Coordonnateur) :

II.7 Points de contact nationaux

Les points de contact nationaux sont nommés par chaque partie contractante et sont censés :

- a) **Avoir accès à la base de données à accès sécurisé et restreint de la Convention (« le site web sécurisé de la Convention ») et la surveiller régulièrement, et avoir le droit de télécharger des documents nationaux, des questions et des réponses ;**
- b) **Diffuser, à l'échelle nationale, des informations affichées sur le site web sécurisé de la convention ;**
- c) **Faciliter les progrès sur les questions liées à la Convention dans l'État Membre ;**
- d) **Servir de point de contact pour le coordonnateur du groupe de pays avant chaque réunion d'examen ; et**
- e) **Envisager de participer à la réunion d'un jour du nouveau bureau et du bureau sortant de la Convention commune.**

INFCIRC/603/Rev 4, annexe : (nouveau paragraphe ajouté après III.6 Coordonnateur):

III.7 Points de contact nationaux

Il est souhaitable que les points de contact nationaux :

- a) **Soient disponibles pour assurer la liaison et le travail entre les réunions d'examen ;**
- b) **Aient une connaissance des questions de sûreté du combustible usé et des déchets radioactifs ;**
- c) **Aient une bonne connaissance de la gestion de bases de données électroniques ; et**
- d) **Aient une bonne connaissance de l'anglais.**

Proposition 5 : Fournir à nouveau des informations sur l'interface entre la sûreté et la sécurité

Résultat

L'importance de l'interface entre la sécurité et la sûreté dans la gestion du combustible usé a été reconnue mais il a été décidé que cette proposition spécifique ne pouvait être acceptée, car elle sort du champ d'application de la Convention commune. Tout examen futur devrait se faire dans d'autres instances.

Proposition 7 : Examen du statut des sources scellées retirées du service dans le cadre de la Convention commune et de la façon d'améliorer le rapport sur leur gestion sûre par le biais des mécanismes d'examen, afin de faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience ainsi que les examens par des pairs de cette question.

Résultat

Recommandation

Le GTNL recommande que le texte du document INFCIRC/604/Rev.1 soit amendé comme indiqué ci-après en caractères gras.

Section J. Sources scellées retirées du service

32. Cette section vise les obligations prévues à l'article 28 (Sources scellées retirées du service).

33. Cette section devrait fournir une description détaillée du système législatif et réglementaire régissant la gestion des sources scellées retirées du service, y compris des points suivants :

- statut des sources scellées retirées du service dans le cadre de sa législation nationale ;**
- stratégie nationale pour la gestion des sources scellées retirées du service, y compris les responsabilités juridiques des fabricants, des fournisseurs, des propriétaires et des utilisateurs des sources scellées en ce qui concerne leur gestion en fin de vie ;**
- pour une partie contractante dans laquelle les fournisseurs de sources scellées se trouvent ou se trouvaient :**
 - le cadre relatif au retour sur son territoire de sources scellées retirées du service en vue de leur réexpédition à un fabricant habilité à recevoir et détenir les sources scellées retirées du service et,**
 - le cas échéant, l'approche concernant la récupération des sources scellées considérées comme étant d'origine nationale à partir d'un État étranger.**

Proposition 8 : Création d'un mécanisme permettant d'assurer la cohérence entre les règles régissant le processus d'examen de la Convention commune d'une part et de la Convention sur la sûreté nucléaire d'autre part.

Résultat

Recommandation

Le GTNL recommande, pour assurer la cohérence entre les processus d'examen de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et de la

Convention sur la sûreté nucléaire, que les parties contractantes à la Convention commune demandent aux autorités de ladite convention d'inviter celles de la 5^e réunion d'examen de la Convention sur la sûreté nucléaire à discuter (par exemple, par vidéoconférence) de l'amélioration de l'efficacité de ces conventions, puis de faire une présentation commune à la Conférence générale de l'AIEA de 2012 à ce sujet.

Dans le même esprit, les parties contractantes à la Convention commune invitent les autorités des deux conventions à tenir régulièrement des discussions officieuses pour assurer cette cohérence.

Proposition 9 : Redéfinition du rôle du coordonnateur pendant la réunion d'examen

Résultat

Recommandation

Le GTNL recommande que le texte des documents INFCIRC/602/Rev.3 et INFCIRC/603/Rev.4 soit amendé comme indiqué ci-après en caractères gras et en caractères barrés.

Règles de procédure et règles financières, INFCIRC/602/Rev.3

B. PROCESSUS DE PRÉPARATION DES RÉUNIONS

Règle 11 Réunions d'organisation

- ~~C. Élire les coordonnateurs des groupes de pays pour la réunion d'examen suivante ;~~
- D. Élire les **coordonnateurs**, les rapporteurs, les présidents et les vice-présidents de groupes de pays pour la réunion d'examen suivante et les affecter aux différents groupes de sorte qu'aucun rapporteur, aucun coordonnateur, aucun président ni aucun vice-président ne soit affecté au groupe dont son pays est membre ;

Principes directeurs concernant le processus d'examen, INFCIRC/603/Rev.4

VIII. Orientations à l'intention des membres du bureau sur la conduite des séances des groupes de pays

~~46. À ce stade, le coordonnateur s'est acquitté de ses fonctions en tant que membre du bureau. Il est donc libre de participer en tant que membre de sa délégation nationale comme il l'entend.~~

IX. Distribution des rapports nationaux et mesures ultérieures

53. Le coordonnateur du groupe analyse les questions et observations faites sur les rapports nationaux dans son groupe de pays et repère les tendances qui s'en dégagent afin d'aider le président du groupe à conduire la discussion. Cette analyse devrait être distribuée à titre confidentiel, préalablement à la réunion d'examen, aux membres du bureau et aux parties contractantes du groupe de pays. ~~Les coordonnateurs devraient participer à la réunion des membres du bureau les deux jours qui précèdent la réunion d'examen (voir paragraphe 37), mais ils sont ensuite libérés des responsabilités~~

~~incombant à leurs fonctions et peuvent ainsi participer à part entière en qualité de membres de leur délégation nationale.~~

Principes directeurs concernant le processus d'examen,
INFCIRC/603/Rev.4 - Annexe :

II. Fonctions des membres du bureau

II.6 Coordonnateur

- a) ~~Classer toutes les questions, observations et réponses formulées par écrit au sujet des rapports nationaux de son groupe de pays conformément aux articles de la Convention ;~~

Annexe 5

Dates de la cinquième réunion d'examen et de la réunion d'organisation

Délais de communication des rapports nationaux pour la cinquième réunion d'examen et autres échéances importantes

Dernier délai pour la présentation des candidatures aux fonctions de président et de vice-président de la réunion d'examen	Dernier délai pour la présentation des candidatures aux fonctions de président, de vice-président, rapporteur et coordonnateur	Réunion d'organisation	Réunion du nouveau bureau et du bureau sortant	Dernier délai pour la soumission des rapports nationaux	Dernier délai pour la soumission des questions et observations	Dernier délai pour la communication des réponses	Début de la réunion d'examen
-14 mois	-13 mois	- 12 mois	- 7 ou 8 mois	- 7 mois	- 3 mois	- 1 mois	0 jour
Par. 7 des principes directeurs concernant le processus d'examen	Par. 10 des principes directeurs concernant le processus d'examen	Règle 11.1 des règles de procédure et règles financières	Par. 13 des principes directeurs concernant le processus d'examen et comme convenu à la 4 ^e réunion d'examen	Règle 38.1 des règles de procédure et règles financières	Par. 50 des principes directeurs concernant le processus d'examen	Par. 50 des principes directeurs concernant le processus d'examen	Article 30.2 i) de la Convention
11 mars 2014	11 avril 2014	12-13 mai 2014	Sept./oct. 2014	10 octobre 2014	10 février 2015	10 avril 2015	11 mai 2015